

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

126^e année

2 avril
1994
No 13



11 22 60
A N S

D'ÉDITION
GOUVERNEMENTALE



16 janvier 1869
15 janvier 1994

Québec 

LA PREUVE ET LA SIGNATURE

DANS L'ÉCHANGE DE DOCUMENTS INFORMATISÉS AU QUÉBEC



Cette publication présente des questions juridiques majeures relatives à l'échange de documents informatisés (EDI). Elle aborde aussi plusieurs aspects technologiques de cette nouvelle façon de faire des affaires qu'est l'EDI.

Les auteurs définissent et décrivent son rôle actuel dans les activités commerciales et professionnelles quotidiennes. On y apprend aussi comment se négocier, se concluent et se signent les transactions commerciales. Enfin, l'ouvrage traite de la manière d'établir la valeur de ces transactions ainsi que des moyens de faire la preuve en cas de contestation de "signature", de perte de document ou de faux.

La preuve et la signature dans l'échange
de documents informatisés au Québec
Ministère des Communications
1993, 196 pages
EOQ 2-551-15837-0

29,95 \$

Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE

3-058-4/02

Nom _____ N° compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone (____) _____

Code	Titre	Prix unitaire	TPS 7%	Sous-total	Quant	Total
EOQ 2-551-15837-0	La preuve et la signature dans l'échange de documents informatisés au Québec	29,95\$	2,10\$	32,05\$		

Frais de port
(taxes incluses) **4 \$**
Total _____

Cartes de crédit acceptées



Numéro _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important :

Paiement par chèque
ou mandat-poste
à l'ordre de
« Les Publications du Québec ».

Prix et conditions de vente
modifiables sans préavis.

Également en vente
chez votre libraire
habituel.

Québec



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

126^e année
2 avril 1994
No 13

Sommaire

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
LOI ÉLECTORALE
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT — LOI SUR LA
RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1993

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie,
réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales,
par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée «Avis juridiques», est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée «Lois et règlements», est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: «Les publications du Québec». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,83 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20,64 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,72 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,32 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Gazette officielle du Québec
1500 D, boul. Charest Ouest

1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec)

GIN 2E5

Téléphone: (418) 644-7794

(418) 644-7795

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de «Les Publications du Québec». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 «Avis juridiques»: 64 \$ pour 12 mois

Partie 2 «Lois et règlements»: 93 \$ pour 12 mois

Partie 2 «Laws and Regulations»: 93 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190

Outremont (Québec)

H2V 4S7

Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC
(Délégation) 547

AVIS DIVERS

PAROISSE DE SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-
BIZARD (Requête) 547
SUCCESSION DOLORES PLEAU-DESGAGNÉS
(Bénéfice d'inventaire) 548
SUCCESSION MARIE-BERTHE GRENIER
(Bénéfice d'inventaire) 548
SUCCESSION MONIQUE TRÉPANIER
(Bénéfice d'inventaire) 548
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (Modification du
Règlement général 6, ressources humaines) 549
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (Modifications au
règlement général 2, Les études du premier cycle
et à l'annexe 6-B) 548
VILLE DE SHERBROOKE (Rues et ruelles) 550

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Anne-Marie Albertine Mariette Fortin 551
Caroline Xuan-Phuong Quach-Thanh 551
Catherine Marie Thérèse Micheline Hébert 551
Darin Robert Marcoux 551
Hélène Marie Marcelle Rita Marchand 551
Hollis Laurie Roberts 551
Isabelle Marie Ginette Vallerand 551
Isabelle Xuan-Mai Quach-Thanh 552
Joseph Pierre Poirier 552
Linda Marie Françoise Léonida Chiasson 552
Marie Blanche Sylvie Suzanne Poirier 552
Marie Hélène Johanne Girard 552
Marie Marguerite Hermance Couture 552
Patrick Raffi Derian 552
Soula Athanasia Passas 552
Yank Gérald Barry 552

DEMANDES

Akim Koroghli Lepage 552
Alex Joly-Audet 553
Alex Lamarche-Tremblay 553
Awane Moufide 553
Bruno Desrochers-Bernier 558
Caroline Laurendeau-Jutras 553
Catherine Laurendeau-Jutras 553
Cindy Larivière-Boulet 556
Daniel François Thifault 553
Daniel Sylvain Alexandre Savoie Leclerc 553
David Tessier Bourque 553
Demetre Tsingakis 553

Emilie Jutras-Bourassa 553
Francis Forgues 553
Frédéric Pépin Morin 554
Gabriel Boudreau 554
Ghislaine Lepage 554
Ginette Harbour 554
Guillaume Grondine 558
Guillaume Lamarche-Tremblay 553
Habashi Nessim Habashi Ibrahim 554
Harry Blanc 554
Hélène Lorraine Annie Thifault 553
Hélène Sioui 554
Hounir Lamouri 554
Ibrahim (Brahim) Sarji 554
Iona Jolicoeur 554
Jean Jacques Raiche 554
Jean-Sébastien Dupuis 558
Jimmy (Guy Paul) Poulin 555
Jonathan Deschymier 555
Joseph Arthur Alphonse Hébert 555
Joseph Arthur Gilles Savoie 555
Joseph Aubert Moisan 555
Joseph Daniel Yannick Désalliers-Lafleur 555
Joseph David Louis Arsenault 555
Joseph, Georges, Maurice Giard 555
Joseph Gilles Maxim Chalifoux 555
Joseph Guillaume Philippe Bergeron 555
Joseph Henri Ivan Cormier 556
Joseph Jean-Louis Arsenault 556
Joseph Marcel Landry 556
Joseph, Paul Emile Robichaud 556
Joseph Pierre-Luc Jesson Tessier 556
Joseph Robert Simon Lamothe Dumas 556
Joseph, Shane, Marcel, Gérard, Rochon 556
Kevin Larivière-Boulet 556
Laurence Picard 556
Laurie Yvette Carbonneau 556
Luce Bégin 557
Manuel Zébuton Boudreault 557
Marguerite Sévigny 557
Marie Alice Carolle Gauvin 557
Marie Anne Mireille Gagnon 557
Marie-Anne Sara Cormier 557
Marie-Berthe Cécile Virginie Cormier 557
Marie Cécile Gizèle Bourdeau 557
Marie-Ève Tanguay-Lessard 557
Marie, France Kelly Duval Goulet 557
Marie Josée Arseneault 557
Marie Julie Isabelle Arsenault 558
Marie Marguerite Elmiron Paquin 558
Marie Reine Isabelle Martin 558
Marie-Mance-Charlaine Gilbert 558
Marie-Nicole Claudia Boissonneault 558
Marie-Odile-Clara Blouin 558
Mathieu Fréchette 558
Maude Desrochers-Bernier 558
McC Yee Woo 558
Michaël Grondine 558
Michael Tessier Bourque 553
Michel Medeiros 559
Miriam Moufide 559
Myguel, Jeremie, Bryan Boudreau 559

Nunzio Antonecchia	559
Olivier Giroux	559
Philip Allen Piché	559
Regis Romuald Dalex	559
Rémy Tremblay	559
Rollande Vignola	559
Ronald Norman Whalen	559
Sait Dilli	560
Sarah Yolande Carbonneau	560
Savuon Tran	560
Sébastien Desrochers-Bernier	558
Stéphanie Véronique Marie Christine Bergeron	555
Styliani Talianakis	560
Sylvie Paiement Richelieu	560
Thi Huê Nguyen	560
Toufic Makhlouf	560
Tristan Limoges	560
Vianney Lafetière	560
Vincent Pépin Morin	554
Yann Denis Patrick Gagnon	560

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2437-3706 QUÉBEC INC.	561
2539-3422 QUÉBEC INC.	561
2645-9719 QUÉBEC INC.	561
2732-9317 QUÉBEC INC.	561
2749-6306 QUÉBEC INC.	561
2950-7902 QUÉBEC INC.	561
AILE	561
AWAI TRADING COMPANY LTD.	561
CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE «MAGOG-ORFORD» INC.	561
COMPAGNIE DE COMMERCE AWAJ LTÉE	561
CRÉATION FÉMININE J.M.C. INC.	561
ÉCOLE DE LUTTE DE SOREL	562
ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE CHANT CHRISTIAN DORION INC.	562
ENDOFILIALE INC.	562
ENTREPRISE YVES LANDRY INC.	562
ENTREPRISES EASYART INC.	562
EPCOT CONSULTANTS INC.	562
FORTENAC SERVICES INC.	562
GESTION DUMATECH LTÉE	562
GESTION TCI LTÉE	562
GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DU NORD-EST DE MONTRÉAL INC.	562
HABITATION POPULAIRE RIVERAIN	563
HARMONIE MONDIALE - MONTRÉAL	563
IDEAL CLEANERS (MONTREAL) INC.	564
INVESTISSEMENTS CAMPTEL INC.	563
JACQUES ARBOUR INC.	563
J.C. REGIMBALD INC.	563
LES AMIS DE LA TERRE DE PORTNEUF INC.	563
LES BEAUX MURS DARAICHE INC.	563
LES BLOCS CHENEVILLE INC.	563
LES CONSTRUCTIONS ALAIN ET JEAN MARCIL INC.	563

LES COUTURIÈRES DE L'A.F.D.A.	563
LES ENTREPRISES ARTHUR ARBOUR INC.	564
LES INVESTIGATIONS ROBERT D'AMOURS INC.	564
LES MEUBLES MICHEL LACROIX INC.	564
LES PETITS CHANTEURS DES MANOIRS	564
LES RAMPES D'ESCALIER S.M. INC.	564
MISTRAL MANAGEMENT SERVICES INC.	565
N. CORMIER & FILS INC.	564
NETTOYEURS IDÉAL (MONTRÉAL) INC.	564
PETER O. DUNKL CONSULTANT INC.	564
PLACE DU FOUTIER INC.	564
PRODUITS SANITAIRES PRINCESS (1990) INC.	564
RAYMOND ENTREPRISE DE SOUDURE INC.	565
REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE LA RÉGION DE LASALLE (ACCÈS)	565
RESTAURANT LA RELANCE INC.	565
SALON DE COIFFURE SYLVIE POMMAINVILLE INC.	565
SERVICES EN GESTION MISTRAL INC.	565
TCI HOLDINGS LTD.	562
UNI-VERS 3456	565
VIDÉO MARIO LAROCHE INC.	565

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

CLUB ALIMENTAIRE COOPÉRATIF TÉMISCAMIEN (<i>Dissolution</i>)	565
COOP DES LOISIRS DES EMPLOYÉS DE REYNOLDS ALUMINUM (<i>Dissolution</i>)	565
COOPÉRATIVE AGRICOLE RÉGIONALE PARISVILLE (<i>Défaut de respecter la proportion des opérations totales</i>)	566
COOPÉRATIVE D'HABITATION VALENCIENNES (<i>Dissolution</i>)	566
MAGASIN CO-OP DE NORMÉTAL (<i>Dissolution</i>)	566

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE RÉASSURANCE DU QUÉBEC (<i>Changement de dénomination sociale</i>)	566
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PRIMERICA (<i>Date de cessation</i>)	571

LOI ÉLECTORALE

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

ALLOCATIONS (<i>Articles 81 à 86</i>)	568
NOUVELLES AUTORISATIONS (<i>Article 64 de la Loi électorale</i>)	567
REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT OFFICIEL (<i>Article 46 de la Loi électorale</i>)	566

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

**INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

HEURES D'AFFAIRES

MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID (*Autorisation*) 569

**QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
— LOI SUR LA**

CONSTRUCTION DU POSTE ROUSSILLON À
315-25 KV ET DÉRIVATION BITERNE À 315 KV
PAR HYDRO-QUÉBEC, DANS LE SECTEUR
CANDIAC-LA-PRAIRIE (*Enquête*) 569

**RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE
DU QUÉBEC**

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON
PARTICIPANTS 570

**VENTES POUR TAXES,
AVIS DE PUBLICATION**

M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER 570
M.R.C. LES JARDINS DE NAPIERVILLE 570
VILLE DE BROSSARD 570

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ministère du Revenu du Québec

Je, Gisèle Desrochers, en ma qualité de sous-ministre du Revenu du Québec, dûment autorisée aux fins des présentes à agir au nom du ministre du Revenu du Québec en vertu de l'article 4 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), étant la plus haute autorité au sein du ministère du Revenu du Québec, 3800, rue de Marly à Sainte-Foy, G1X 4A5, désigne en remplacement de madame Micheline S. Gravel, monsieur Jacques Pinsonnault, avocat, directeur des appels et affaires juridiques auprès de la Direction générale de la législation du ministère, 3800, rue de Marly, Sainte-Foy, secteur 5-2-6, G1X 4A5, (418) 652-6843, responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels et lui délègue toutes les fonctions qui me sont dévolues en vertu de cette loi.

De plus, je désigne, en remplacement de messieurs André Brochu et Michel Gingras, monsieur Jacques Boisvert, avocat, chef du Service des affaires juridiques II, monsieur Serge Martineau, notaire, et madame Jocelyne Roy, avocate, pour agir au même titre au cas d'absence, d'incapacité ou de non disponibilité de M^r Pinsonnault ou pour tout autre motif qui l'empêcherait d'agir. Ils peuvent être rejoints à l'adresse et au numéro de téléphone précités. Ils jouiront des mêmes pouvoirs et pourront exercer les mêmes responsabilités que M^r Pinsonnault.

Ces désignations sont faites en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et prennent effet à compter du 5 avril 1994.

Sainte-Foy, le 9 mars 1994

*La sous-ministre du Revenu
du Québec,*
GISÈLE DESROCHERS

5783

Avis divers

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Avis est, par les présentes, donné que la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard s'adressera par requête au gouvernement du Québec afin d'être constituée en municipalité de ville.

Le nom proposé et accepté par la Commission de toponymie est ville de L'Île-Bizard.

Les limites territoriales de cette ville seront les mêmes que celles de l'actuelle Corporation municipale de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard. Elles sont indiquées à la description technique préparée par monsieur Gérard Bégis, arpenteur-géomètre, laquelle est reproduite ci-après comme annexe.

Le chiffre de la population de la ville projetée est de 12 000 habitants.

L'Île-Bizard, le 15 mars 1994

Le secrétaire-trésorier,
MARTIN CLAVEAU

ANNEXE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DESCRIPTION TECHNIQUE DES LIMITES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD, À ÊTRE CONSTITUÉE EN VILLE DE L'ÎLE-BIZARD

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de l'Île-Bizard les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, routes, rues, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre, dans la rivière des Prairies, du prolongement de la ligne passant à mi-distance entre la rive nord-est de l'Île-Bizard et la rive sud-ouest des îles portant les numéros 236 (île Bigras), 241, 238 (île Verte) et 239 (île Ronde) du cadastre de la paroisse de Sainte-Dorothée et de la ligne passant à mi-distance entre la rive sud-est des îles Bizard et Ronde (numéro 239 du cadastre de la paroisse de Sainte-Dorothée) et de la rive nord-ouest de l'île de Montréal; de là, les lignes et démarcations suivantes: vers le sud-ouest, la ligne médiane de la rivière des Prairies en remontant son cours, en passant à droite des îles les plus rapprochées de la rive droite, portant les numéros 333 (île Barwick), 319 (île Jasmin) et 320 (île Ménard) du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève et à gauche des îles les plus rapprochées de la rive gauche, portant les numéros 154 et 155 (île Mercier) du cadastre de la paroisse de l'Île-Bizard et au nord-ouest de l'île portant le numéro 150 du cadastre du village de Sainte-Geneviève jusqu'à son embouchure dans le lac des Deux-Montagnes; le prolongement du dernier tronçon de ladite ligne médiane dans ledit lac jusqu'à la ligne médiane du lac des Deux-Montagnes; la ligne médiane dudit lac dans une direction nord-est jusqu'au prolongement de la ligne passant à mi-distance entre la rive nord de l'Île-Bizard et la rive sud des îles Roussin (numéro 235 du cadastre de la paroisse de Sainte-Dorothée) et Laval; ledit prolongement et ladite ligne passant à mi-distance jusqu'à une autre dite ligne passant à mi-distance entre la rive nord-est de l'Île-Bizard et la rive sud-ouest des îles portant les numéros 236 (île Bigras), 241, 238 (île Verte) et 239 (île Ronde) du cadastre de la paroisse de Sainte-Dorothée; enfin, cette seconde ligne passant à mi-distance et son prolongement jusqu'au point de départ.

Lequel territoire comprend en superficie vingt-deux kilomètres carrés et soixante-dix-huit centièmes (22,78 km²) (superficie de la terre ferme).

Le territoire ainsi décrit est représenté sur le plan préparé par le soussigné, en date du 29 avril 1987.

Dans la présente description technique les dimensions sont exprimées en mètres (SI).

Fait et préparé à Montréal, le 29 avril 1987 sous le numéro 5102 de mes minutes.

91576-12-2

Succession Dolores Pleau-Desgagnés

Avis est, par les présentes, donné que Dolores Pleau-Desgagnés, en son vivant domiciliée à Beauport, province de Québec, est décédée le 30 mai 1993 sans laisser de testament.

Linda Desgagnés, ès qualités de tutrice à Jean-François Desgagnés-Dugal, domicilié à Charlesbourg, héritier de ladite Dolores Pleau-Desgagnés, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte reçu devant Joël Lafrenière, notaire au 8093, boulevard du Centre-Hospitalier, Charny (Québec), le 14 janvier 1994, dont avis a été publié au registre des droits personnels et réels mobiliers de Montréal, le 25 février 1994, sous le numéro 94-0020060-0001.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Joël Lafrenière, notaire au 8093, boulevard du Centre-Hospitalier, Charny (Québec).

Après deux mois du présent avis, l'héritier ci-dessus représenté par sa tutrice paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Charny, le 18 mars 1994

91661 *Le procureur,*
JOËL LAFRENIÈRE, notaire

Succession Marie-Berthe Grenier

Avis est, par les présentes, donné que Liliane Grenier, domiciliée au 804, avenue Royale, Beauport, G1C 1B5, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, par l'intermédiaire de sa tutrice Claudette Grenier, la succession de sa soeur Marie-Berthe Grenier, décédée à Beauport, le 9 mai 1993, aux termes d'un acte exécuté à Charlesbourg devant la notaire soussignée, le 18 janvier 1994 et dont copie a été publiée au registre des droits personnels et réels mobiliers, le 1^{er} mars 1994, sous le numéro 94-0021684-0001.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant la notaire soussignée et peut être consulté à ses bureaux.

Charlesbourg, le 23 mars 1994

91674 *Le procureur,*
DIANE BLOUIN, notaire

Succession Monique Trépanier

Avis est, par les présentes, donné que Edith Lauzière, domiciliée au 180, rue Principale, Saint-Léonard d'Aston, Québec, J0C 1M0, héritière de Monique Trépanier, en son vivant domiciliée au 3075, boulevard Port-Royal, Bécancour, Québec, G0X 2T0, décédée le vingt-deux novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize

(22 novembre 1993) en laissant un testament, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, par l'entremise de Isabelle Lauzière, sa tutrice dûment autorisée, à signer aux termes d'un jugement l'autorisant à accepter, sous bénéfice d'inventaire, rendu le cinq janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (5 janvier 1994) par M^{re} Marie Laforce Shooner, greffière à la Cour supérieure du district de Drummond, dossier numéro 405-14-000120-933, ladite succession aux termes d'un acte reçu devant Nathalie Blais, notaire exerçant au 675, boulevard Saint-Joseph à Drummondville, Québec, J2C 2B6, le cinq mars mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (5 mars 1994), lequel sera publié incessamment au registre des droits personnels et réels mobiliers.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Nathalie Blais, notaire au 675, boulevard Saint-Joseph à Drummondville, Québec, J2C 2B6.

Après deux (2) mois du présent avis, les liquidateurs de la succession paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Drummondville, le 16 mars 1994

91628 *Le procureur,*
NATHALIE BLAIS, notaire

Université du Québec

Loi sur l'Université du Québec
(L.R.Q., c. U-1)

VU les articles 4 et 7 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 2.7 du Règlement général 5 « Instances et dispositions générales »;

VU le Règlement général 2 « Les études de premier cycle » adopté le 27 mai 1992 (*Gazette officielle du Québec* du 20 juin 1992) et amendé les 23 septembre 1992, 23 juin 1993 et 3 novembre 1993 (*Gazette officielle du Québec* des 10 octobre 1992, 10 juillet 1993 et 27 novembre 1993);

VU l'avis de proposition, daté du 8 mars 1994 et expédié aux membres de l'Assemblée des gouverneurs conformément à l'article 2.7 du Règlement général 5, à l'effet de modifier le Règlement général 2 « Les études de premier cycle »;

Sur la proposition de monsieur Marc-André Dionne, appuyée par monsieur John LeBoutillier,

IL EST STATUÉ PAR LES PRÉSENTES DE MODIFIER LES ARTICLES 1.4.2 ET 2.4.7 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2 « LES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE », POUR QU'ILS SE LISSENT COMME SUIT:

— De modifier le libellé de l'article 1.4.2 comme suit:

« 1.4.2 Pour être admis à un baccalauréat, il faut être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) sanctionnant le ou les programmes collégiaux (des secteurs général ou professionnel) reconnus pour l'admission à ce baccalauréat, ou d'un diplôme équi-

valent. Le baccalauréat est aussi accessible aux personnes qui ne détiennent pas de DEC ni l'équivalent, mais qui ont vingt-deux (22) ans et possèdent une préparation suffisante. Dans ce cas, chaque module identifie, comme conditions d'admission, les connaissances et habiletés que ces personnes doivent avoir acquises dans leur expérience.

Peuvent aussi être admises à certains baccalauréats : des personnes qui ont réussi un certain nombre de cours de niveau universitaire, dont la nature et le nombre sont déterminés en fonction du programme postulé, ou encore des titulaires d'un diplôme de premier cycle.

La réussite du test de français est préalable à l'admission à certains programmes suivant les dispositions du présent règlement.»

— De modifier les paragraphes *a* et *b* de l'article 2.4.7 comme suit :

«*a*) Toute personne soumettant une demande d'admission à un baccalauréat doit faire la preuve, par la réussite du test prévu dans la politique du conseil des études, d'une telle maîtrise du français.

Les personnes qui détiennent un grade universitaire d'une université francophone sont exemptées de ce test.

b) L'établissement dresse la liste des programmes où un échec au test constitue un motif de refus d'admission et en recommande l'adoption au conseil des études.

Dans les autres programmes, toute personne qui ne réussit pas le test prévu à l'admission est admise conditionnellement à la réussite de ce test. Toutefois, les établissements peuvent remplacer cette exigence de réussir le test par celle de réussir un ou plusieurs cours de français correctif.

Toute personne admise conditionnellement à la réussite du test, d'un ou de cours de français correctif doit avoir rempli cette condition au plus tard seize mois après le début de sa première session d'inscription, sans quoi elle sera exclue de son programme.

À la Télé-université, la durée de ce délai et le moment à partir duquel il est mesuré sont définis dans ses règles particulières.»

ADOPTÉ

91665

Le secrétaire général,
PIERRE NADEAU

Université du Québec

Loi sur l'Université du Québec
(L.R.Q., c. U-1)

Vu l'article 17 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1);

Vu l'article 2.7 du Règlement général 5 « Instances et dispositions générales »;

Vu l'annexe 6-B « régime de rentes » du Règlement général 6 « Ressources humaines », adoptée par l'Assemblée des gouverneurs le 24 février 1982 (*Gazette officielle du Québec* du 29 mai 1982) et amendée les 15 décembre 1982, 21 décembre 1983, 27 juin 1984, 12 décembre 1984, 6 mars 1985, 10 avril 1985, 17 décembre 1986, 16 septembre 1987, 14 décembre 1988 et 20 juin 1990 (*Gazette officielle du Québec* des 15 janvier 1983, 14 janvier 1984, 14 juillet 1984, 12 janvier 1985, 23 mars 1985, 27 avril 1985, 10 janvier 1987, 3 octobre 1987, 14 janvier 1989 et 14 juillet 1990);

Vu la refonte de l'annexe 6-B désormais désignée par « Régime de retraite de l'Université du Québec » du Règlement général 6 « Ressources humaines », adoptée par l'Assemblée des gouverneurs le 17 avril 1991 (*Gazette officielle du Québec* du 4 mai 1991) et amendée les 29 mai 1991, 25 septembre 1991, 21 avril 1993 et 15 décembre 1993 (*Gazette officielle du Québec* des 15 juin 1991, 12 octobre 1991, 8 mai 1993 et 8 janvier 1994);

Vu l'avis de proposition datée du 8 mars 1994 et expédié aux membres de l'Assemblée des gouverneurs, à l'effet de modifier l'annexe 6-B « Régime de retraite de l'Université du Québec » du Règlement général 6 « Ressources humaines »;

Sur la proposition de monsieur Jules Arseneault, appuyée par monsieur Alain Soucy,

IL EST STATUÉ PAR LES PRÉSENTES DE MODIFIER L'ANNEXE 6-B « RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC » DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 « RESSOURCES HUMAINES », COMME SUIT :

— Remplacer le libellé de l'article 2.1.12 ainsi que celui du paragraphe *b* de l'article 9.4 par les suivants :

« 2.1.12 « *Enfant* » : tout enfant, du membre ou du conjoint qui dépend du membre pour sa subsistance, qui est âgé de moins de 18 ans ou, s'il fréquente assidûment une institution d'enseignement reconnue par le comité, qui est âgé de moins de 21 ans;

9.4 Mesures temporaires applicables du 1^{er} janvier 1991 au 31 décembre 1996

(...)

b) Paiement d'une somme égale au montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse à compter du premier jour du mois qui suit la date de mise à la retraite.»

— Corriger à l'article 15.1 le renvoi à l'article 2.1.15 par un renvoi à l'article 2.1.16;

— Corriger à l'article 20.8 le renvoi à l'article 2.1.21 par un renvoi à l'article 2.1.9;

— Remplacer les appendices I et II par les suivants :

APPENDICE I

EMPLOYEURS MEMBRES DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Université du Québec 2875, boulevard Laurier Sainte-Foy (Québec) G1V 2M3	Institut national de la recherche scientifique 2600, boulevard Laurier bureau 640 Tour de la Cité, C.P. 7500 Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7
Université du Québec à Montréal Case postale 8888, Succursale « A » Montréal (Québec) H3C 3P8	Institut Armand-Frappier 531, boulevard des Prairies Ville de Laval (Québec) H7N 1B7
Université du Québec à Trois-Rivières 3351, boulevard des Forges C.P. 500 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7	École nationale d'administration publique 945, rue Wolfe Sainte-Foy (Québec) G1V 3J9
Université du Québec à Chicoutimi 555, boulevard de l'Université Est Chicoutimi (Québec) G7H 2B1	École de technologie supérieure 4750, avenue Henri-Julien Montréal (Québec) H2T 2C8
Université du Québec à Rimouski 300, Allée des Ursulines Rimouski (Québec) G5L 3A1	Télé-université 2600, boulevard Laurier Tour de la Cité, C.P. 10700 Sainte-Foy (Québec) G1V 4V9
Université du Québec à Hull 170, rue de l'Hôtel-de-Ville Case postale 1250, Succursale « B » Hull (Québec) J8X 3X7	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 42, Mgr-Rhéaume Est C.P. 700 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4	

APPENDICE II

« AUTRES UNITÉS » MEMBRES DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Les Presses de l'Université du Québec 2875, boulevard Laurier Sainte-Foy (Québec) G1V 2M3	Employés du comité de retraite Régime de retraite de l'Université du Québec 2600, boulevard Laurier Tour de la Cité 8 ^e étage, bureau 855 Sainte-Foy (Québec) G1V 4W2
---	--

L'Organisation universitaire
interaméricaine
3460, de la Pêrade, local 1.10
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5

Musée des arts et traditions
populaires du Québec
2750, boulevard des Forges
Pavillon Robert-Lionel-
Séguin
Trois-Rivières, Québec
G8Z 1V2

ADOPTÉ

91664

Le secrétaire général,
PIERRE NADEAU

Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sherbrooke entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes tel que ci-après reproduit, pour le lot ci-après mentionné:

LOT VISÉ PAR LA PRÉSENTE PROCÉDURE

— rue Villeneuve: lot seize de la subdivision du lot cent quarante-neuf de la subdivision du lot originaire huit cent quatre-vingt-dix-neuf (899-149-16 rue), du cadastre officiel de la ville de Sherbrooke, quartier Est, circonscription foncière de Sherbrooke, le tout tel que montré au plan et à la description technique préparés par Marie Parent, a.-g., le 18 mai 1992, portant le numéro 2492-10, minute 316.

DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 422 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

« 422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1° Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2° Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1);

3° L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4° Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds des dites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. S.R. 1964, c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8.

ATTESTATIONS

Le plan et la description technique de la rue pour laquelle la ville de Sherbrooke se prévaut du présent article sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke.

J'atteste également par les présentes que la ville de Sherbrooke a accompli les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Sherbrooke, le 2 avril 1994

91629-13-2

Le greffier,
PIERRE HUARD

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Anne-Marie Albertine Mariette Fortin

Par la décision numéro 1994 CN 0021, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Anne-Marie Albertine Poulin, née le 21 avril 1932, en celui de Anne-Marie Albertine Mariette Fortin.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Caroline Xuan-Phuong Quach-Thanh

Par la décision numéro 1994 CN 0031, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Xuan-Phuong Quach-Thanh, née le 15 mars 1972, en celui de Caroline Xuan-Phuong Quach-Thanh.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Catherine Marie Thérèse Micheline Hébert

Par la décision numéro 1994 CN 0016, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Monique Micheline Hébert, née le 11 janvier 1955, en celui de Catherine Marie Thérèse Micheline Hébert.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Darin Robert Marcoux

Par la décision numéro 1994 CN 0020, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Darin Robert Smith, né le 2 décembre 1972, en celui de Darin Robert Marcoux.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Hélène Marie Marcelle Rita Marchand

Par la décision numéro 1994 CN 0019, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marcelle Rita Marchand, née le 3 avril 1954, en celui de Hélène Marie Marcelle Rita Marchand.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Hollis Laurie Roberts

Par la décision numéro 1994 CN 0015, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Edward Ralph Roberts, né le 12 octobre 1930, en celui de Hollis Laurie Roberts.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Isabelle Marie Ginette Vallerand

Par la décision numéro 1994 CN 0017, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ginette Isabelle César, née le 3 février 1975, en celui de Isabelle Marie Ginette Vallerand.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Isabelle Xuan-Mai Quach-Thanh

Par la décision numéro 1994 CN 0022, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Xuan-Mai Quach-Thanh, née le 14 avril 1975, en celui de Isabelle Xuan-Mai Quach-Thanh.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Joseph Pierre Poirier

Par la décision numéro 1994 CN 0023, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Peter Jacob Poirier, né le 30 septembre 1964, en celui de Joseph Pierre Poirier.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Linda Marie Françoise Léonida Chiasson

Par la décision numéro 1994 CN 0028, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Françoise Léonida Chiasson, née le 8 mars 1939, en celui de Linda Marie Françoise Léonida Chiasson.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Blanche Sylvie Suzanne Poirier

Par la décision numéro 1994 CN 0024, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Blanche Sylvie Suzanne Malboeuf, née le 11 février 1964, en celui de Marie Blanche Sylvie Suzanne Poirier.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Hélène Johanne Girard

Par la décision numéro 1994 CN 0026, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Hélène-Jean Girard, née le 16 novembre 1961, en celui de Marie Hélène Johanne Girard.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Marguerite Hermance Couture

Par la décision numéro 1994 CN 0030, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marguerite Hermance Couture, née le 21 mai 1946, en celui de Marie Marguerite Hermance Couture.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Patrick Raffi Derian

Par la décision numéro 1994 CN 0025, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Raffi Patrick Deyirmendjian, né le 27 septembre 1967, en celui de Patrick Raffi Derian.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Soula Athanasia Passas

Par la décision numéro 1994 CN 0027, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Athanasia Passas, née le 15 février 1973, en celui de Soula Athanasia Passas.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Yank Gérald Barry

Par la décision numéro 1994 CN 0029, qui a pris effet le 10 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gérald Barry Falovitch, né le 29 janvier 1948, en celui de Yank Gérald Barry.

Québec, le 10 mars 1994

5784

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Demandes

Akim Koroghli

Prenez avis que Nathalie Lepage, en ma qualité de mère, domiciliée au 360, Charon, appartement 7, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Akim Koroghli en celui de Akim Koroghli Lepage.

Montréal, le 23 février 1994

91598-12-2

NATHALIE LEPAGE

Alex Joly-Audet

Prenez avis que Claude Audet, en ma qualité de père, domicilié au 961, Pierre LeSueur, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Alex Joly-Audet en celui de Alex Audet.

L'Assomption, le 20 janvier 1994

91580-12-2

CLAUDE AUDET

**Alex Lamarche-Tremblay
Guillaume Lamarche-Tremblay**

Prenez avis que Sylvie Lamarche, en ma qualité de mère, domiciliée au 919, du Parc, Saint-Nicolas, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Alex Lamarche-Tremblay et Guillaume Lamarche-Tremblay en celui de Alex Tremblay et Guillaume Tremblay.

Saint-Nicolas, le 20 janvier 1994

5770-12-2

SYLVIE LAMARCHE

Awane Moufide

Prenez avis que Carol Jones, en ma qualité de mère, domiciliée au 250, Woodland, Otterburn Park, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Awane Moufide en celui de Awane Moufide Jones.

Otterburn Park, le 14 février 1994

91652-13-2

CAROL JONES

**Caroline Laurendeau-Jutras
Catherine Laurendeau-Jutras**

Prenez avis que Denis Jutras, en ma qualité de père, domicilié au 53, Des Ormes, Saint-Basile-le-Grand, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Caroline Laurendeau-Jutras et Catherine Laurendeau-Jutras en ceux de Caroline Jutras et Catherine Jutras.

Saint-Basile-le-Grand, le 11 février 1994

5770-12-2

DENIS JUTRAS

**Daniel François Thifault
Hélène Lorraine Annie Thifault**

Prenez avis que Hélène Gagnon, en ma qualité de mère, domiciliée au 2301, de Strasbourg, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Daniel François Thifault et de Hélène Lorraine Annie Thifault en ceux de Daniel François Gagnon-Thifault et de Hélène Lorraine Annie Gagnon-Thifault.

Laval, le 9 février 1994

5770-12-2

HÉLÈNE GAGNON

Daniel Sylvain Alexandre Savoie Leclerc

Prenez avis que Daniel Leclerc, en ma qualité de père, domicilié au 6, place de Guise, appartement 16, Candiac, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Daniel Sylvain Alexandre Savoie Leclerc en celui de Daniel Sylvain Alexandre Leclerc.

Candiac, le 21 mars 1994

91689-13-2

DANIEL LECLERC

**David Tessier Bourque
Michael Tessier Bourque**

Prenez avis que Francine Tessier, en ma qualité de mère, domiciliée au 1468, rue Emilien Rochette, Ancienne-Lorette, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de David Tessier Bourque et Michael Tessier Bourque en ceux de David Bourque et Michael Bourque.

Ancienne-Lorette, le 6 février 1994

5770-12-2

FRANCINE TESSIER

Demetre Tsingakis

Prenez avis que Demetre Tsingakis, domicilié au 465, Ouellette, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dimitri Tsingakis.

Laval, le 14 mars 1994

91602-12-2

DEMETRE TSINGAKIS

Emilie Jutras-Bourassa

Prenez avis que Céline Jutras, en ma qualité de mère, domiciliée au 465, Joffre, La Tuque, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Emilie Jutras-Bourassa en celui de Emilie Jutras.

La Tuque, le 21 mars 1994

91695-13-2

CÉLINE JUTRAS

Francis Forgues

Prenez avis que Sylvie Forgues, en ma qualité de mère, domiciliée au 1651 A, Champlain, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Francis Forgues en celui de Francis Lachance.

Montréal, le 28 février 1994

91566-12-2

SYLVIE FORGUES

**Frédéric Pépin Morin
et
Vincent Pépin Morin**

Prenez avis que Danielle Pépin Morin, en ma qualité de mère, domiciliée au 1921, rang Saint-Louis, Saint-Gabriel, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Frédéric Pépin Morin et de Vincent Pépin Morin en ceux de Frédéric Morin et de Vincent Morin.

Saint-Gabriel, le 10 mars 1994

91599-12-2 DANIELLE PÉPIN MORIN

Gabriel Boudreau

Prenez avis que Chantal Rioux, en ma qualité de mère, domiciliée au 8535, Châteaubriand, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Gabriel Boudreau en celui de Gabriel Rioux Boudreau.

Montréal, le 7 mars 1994

91696-13-2 CHANTAL RIOUX

Ghislaine Lepage

Prenez avis que Ghislaine Lepage, domiciliée au 201, D'Orvillier, Saint-Anne-de-la-Pérade, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ghislaine Ghino Lepage.

Saint-Anne-de-la-Pérade, le 13 mars 1994

91601-12-2 GHISLAINE LEPAGE

Ginette Harbour

Prenez avis que Ginette Harbour, domiciliée au 281, rang Kildare, Saint-Ambroise-de-Kildare, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ginette Harbour.

Joliette, le 4 mars 1994

91532-12-2 GINETTE HARBOUR

Habashi Nessim Habashi Ibrahim

Prenez avis que Habashi Nessim Habashi Ibrahim, domicilié au 63, chemin Côte-Sainte-Catherine, Outremont, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nessim Habashi.

Montréal, le 18 février 1994

91608-12-2 HABASHI NESSIM HABASHI IBRAHIM

Harry Blanc

Prenez avis que Harry Blanc, domicilié au 1959, Beaubien, appartement 102, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Harry Edouard.

Montréal, le 16 mars 1994

91687-13-2 HARRY BLANC

Hélène Sloui

Prenez avis que Hélène Sloui, domiciliée au 2921, avenue Blouin, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Hélène Siwi.

Québec, le 16 mars 1994

91669-13-2 HÉLÈNE SLOUI

Hounir Lamouri

Prenez avis que Hounir Lamouri, domicilié au 4522, rue Girouard, appartement 12, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Yannick Lamouri.

Montréal, le 14 mars 1994

91594-12-2 HOUNIR LAMOURI

Ibrahim (Brahim) Sarji

Prenez avis que Souad Ghali, en ma qualité de mère, domiciliée au 11880, boulevard de l'Acadie, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Ibrahim (Brahim) Sarji en celui de Brahim Alain Sarji.

Montréal, le 1^{er} mars 1994

91564-12-2 *Le procureur de la requérante,*
JEAN POUPART, notaire

Iona Jolicoeur

Prenez avis que Iona Jolicoeur, domiciliée au 29, rue Aubrey, Fort-Coulonge, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Viola Jolicoeur.

Mansfield, le 14 mars 1994

91668-13-2 IONA JOLICOEUR

Jean Jacques Raiche

Prenez avis que Jean Jacques Raiche, en ma qualité de père, domicilié au 1355, boulevard Léry, Léry, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Michael Primeau Raiche en celui de Michael Raiche.

Léry, le 9 mars 1994

91567-12-2 JEAN JACQUES RAICHE

Jimmy (Guy Paul) Poulin

Prenez avis que Paul Poulin, en ma qualité de père, domicilié au 1141, Capitaine-Bernier, Sainte-Foy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jimmy (Guy Paul) Poulin en celui de James (Guy Paul) Poulin.

Sainte-Foy, le 21 mars 1994

91670-13-2

PAUL POULIN

Jonathan Deschymer

Prenez avis que Linda Bélisle, en ma qualité de mère, domiciliée au 66, Dubois, Sainte-Thérèse, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jonathan Deschymer en celui de Jonathan Bélisle.

Sainte-Thérèse, le 16 mars 1994

91619-13-2

LINDA BÉLISLE

Joseph Arthur Alphonse Hébert

Prenez avis que Joseph Arthur Alphonse Hébert, domicilié au 108, Grande Ligne, Saint-Rosaire, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Alph Hébert.

Saint-Rosaire, le 15 mars 1994

91626-13-2

ALPHONSE HÉBERT

Joseph Arthur Gilles Savoie

Prenez avis que Joseph Arthur Gilles Savoie, domicilié au 1952-A, rue Dufresne, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Isaac Joseph Arthur Gilles Savoie.

Montréal, le 16 mars 1994

91627-13-2

JOSEPH ARTHUR GILLES SAVOIE

Joseph Aubert Moisan

Prenez avis que Joseph Aubert Moisan, domicilié au 24200, chemin de la Batture, La Baie, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Omer Moisan.

La Baie, le 21 mars 1994

91692-13-2

AUBERT MOISAN

Joseph Daniel Yannick Désalliers-Lafleur

Prenez avis que Marie Denise Johanne Désalliers, en ma qualité de mère, domiciliée au 5580, rue Vincent-Bélanger, Trois-Rivières, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Daniel Yannick Désalliers-Lafleur en celui de Joseph Daniel Yannick Désalliers.

Trois-Rivières, le 10 mars 1994

91579-12-2

JOHANNE DÉSALLIERS

Joseph David Louis Arsenaull

Prenez avis que Joseph David Louis Arsenaull, domicilié au 2287, rue Marcotte, canton de Magog, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph David Louis Arseneau.

Canton de Magog, le 11 février 1994

91591-12-2

JOSEPH DAVID LOUIS ARSENAULL

Joseph, Georges, Maurice Giard

Prenez avis que Joseph, Georges, Maurice Giard, domicilié au 4785, rue Sainte-Thérèse, Contrecoeur, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Normand Giard.

Contrecoeur, le 3 mars 1994

91530-12-2

NORMAND GIARD

Joseph Gilles Maxim Chalifoux

Prenez avis que Josée Casavant, en ma qualité de mère, domiciliée au 3307, Charbonneau, Mascouche, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Gilles Maxim Chalifoux en celui de Joseph Gilles Maxim Casavant.

Mascouche, le 11 mars 1994

91584-12-2

JOSÉE CASAVANT

**Joseph Guillaume Philippe Bergeron
Stéphanie Véronique Marie Christine Bergeron**

Prenez avis que Marie Johanne Nicole Ménard, en ma qualité de mère, domiciliée au 727, place Soulanges, Brossard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Joseph Guillaume Philippe Bergeron et de Stéphanie Véronique Marie Christine Bergeron en celui de Joseph Guillaume Philippe Ménard Bergeron et de Stéphanie Véronique Marie Christine Ménard Bergeron.

Montréal, le 7 février 1994

5770-12-2

MARIE JOHANNE NICOLE MÉNARD

Joseph Henri Ivan Cormier

Prenez avis que Joseph Henri Ivan Cormier, domicilié au 1318, chemin Laverrière, L'Étang-du-Nord, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Henri Yvon Cormier.

L'Étang-du-Nord, le 12 mars 1994

91597-12-2

JOSEPH HENRI IVAN CORMIER

Joseph Jean-Louis Arsenault

Prenez avis que Joseph Jean-Louis Arsenault, domicilié au 2287, Marcotte, canton de Magog, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Jean-Louis Arseneau.

Canton de Magog, le 11 février 1994

91592-12-2

JEAN-LOUIS ARSENAULT

Joseph Marcel Landry

Prenez avis que Joseph Marcel Landry, domicilié au 511, 12^e avenue, La Pocatière, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marcellin Landry.

La Pocatière, le 16 mars 1994

91666-13-2

JOSEPH MARCEL LANDRY

Joseph, Paul, Emile Robichaud

Prenez avis que Joseph, Paul, Emile Robichaud, domicilié au 161, La Chesnaye, Chicoutimi-Nord, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph, Paul, Emile St Laurent.

Chicoutimi-Nord, le 8 mars 1994

91551-12-2

JOSEPH PAUL ÉMILE ST LAURENT

Joseph Pierre-Luc Jesson Tessier

Prenez avis que Sylvie Daigle, en ma qualité de mère, domiciliée au 9, des Falaises, L'Ange-Gardien, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Pierre-Luc Jesson Tessier en celui de Joseph Pierre-Luc Jesson Daigle-Tessier.

L'Ange-Gardien, le 11 mars 1994

91568-12-2

SYLVIE DAIGLE

Joseph Robert Simon Lamothe Dumas

Prenez avis que Nicole Lamothe, en ma qualité de mère, domiciliée au 2705, Kentucky Drive, Saint-Lazare, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Robert Simon Lamothe Dumas en celui de Joseph Robert Simon Dumas.

Sainte-Lazare, le 4 mars 1994

91556-12-2

NICOLE LAMOTHE

Joseph, Shane, Marcel, Gérard Rochon

Prenez avis que Joseph, Shane, Marcel, Gérard Rochon, domicilié au 3094, Bourjoly, Trois-Rivières, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph, Shane, Marcel, Gérard, Gerry Rochon.

Trois-Rivières, le 17 mars 1994

91650-13-2

GÉRARD ROCHON

**Kevin Larivière-Boulet
et
Cindy Larivière-Boulet**

Prenez avis que Charline Larivière, en ma qualité de mère, domiciliée au 3210, 15^e Avenue, Saint-Prospère, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Kevin Larivière-Boulet et Cindy Larivière-Boulet en celui de Keven Boulet et Cindy Boulet.

Saint-Prospère, le 8 mars 1994

91704-13-2

CHARLINE LARIVIÈRE

Laurente Picard

Prenez avis que Laurente Picard, domiciliée au 971, chemin rang 3 Nord, R.R. no 1, Maricourt, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lorraine Picard.

Maricourt, le 20 mars 1994

91694-13-2

LAURENTE PICARD

Laurie Yvette Carbonneau

Prenez avis que Suzanne LeBrun, en ma qualité de mère, domiciliée au 9750, 35^e Rue, Grand-Mère, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Laurie Yvette Carbonneau en celui de Laurie Yvette LeBrun-Carbonneau.

Shawinigan, le 14 mars 1994

91655-13-2

SUZANNE LEBRUN

Luce Bégin

Prenez avis que Luce Bégin, domiciliée au 7983, rue Saint-Dominique, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Audrey Bégin.

Montréal, le 7 mars 1994

91529-12-2

LUCE BÉGIN

Manuel Zébulon Boudreault

Prenez avis que Claude Marie Carolle Boudreault, en ma qualité de mère, domiciliée au 564, rue Allard, Roberval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Manuel Zébulon Boudreault en celui de Manuel Rémi Tremblay Boudreault.

Roberval, le 7 mars 1994

91600-12-2

CLAUDE MARIE CAROLLE BOUDREAUULT

Marguerite Sévigny

Prenez avis que Marguerite Sévigny, domiciliée au 3040, place Guillemette, appartement 127, Fabreville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Margot Sevigny.

Montréal, le 15 mars 1994

91708-13-2

MARGUERITE SÉVIGNY

Marie Alice Carolle Gauvin

Prenez avis que Marie Alice Carolle Gauvin, domiciliée au 851, rang 2, Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom de Marie Alice Carolle Bertrand.

Saint-Rémi, le 9 mars 1994

91583-12-2

CAROLLE GAUVIN DIT BERTRAND

Marie Anne Mireille Gagnon

Prenez avis que Marie Anne Mireille Gagnon, domiciliée au 350, Petit-Capsa, Pont-Rouge, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marianne-Mireille Gagnon.

Québec, le 17 mars 1994

91618-13-2

MIREILLE GAGNON

**Marie-Anne Sara Cormier
Marie-Berthe Cécile Virginie Cormier**

Prenez avis que Monique Carrier, en ma qualité de mère, domiciliée au 820, rue Dupré, Belœil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Marie-Anne Sara Cormier et de Marie-Berthe Cécile Virginie Cormier en ceux de Marie-Anne Sara Carrier Cormier et de Marie-Berthe Cécile Virginie Carrier Cormier.

Belœil, le 9 février 1994

5770-12-2

MONIQUE CARRIER

Marie Cécile Gizèle Bourdeau

Prenez avis que Marie Cécile Gizèle Bourdeau, domiciliée au 10, rue Michel, Saint-Chrysostome, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Cécile Gisèle Bourdeau.

Saint-Chrysostome, le 15 mars 1994

91622-13-2

GISÈLE BOURDEAU BERGEVIN

Marie-Ève Tanguay-Lessard

Prenez avis que Lyne Tanguay, en ma qualité de mère, domiciliée au 19, rue Gravel, Loretteville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie-Ève Tanguay-Lessard en celui de Mariève Tanguay-Lessard.

Loretteville, le 8 février 1994

91651-13-2

LYNE TANGUAY

Marie, France Kelly Duval Goulet

Prenez avis que Sylvie Duval, en ma qualité de mère, domiciliée au 2010, Notre-Dame, Pointe-du-Lac, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie, France Kelly Duval Goulet en celui de Marie, France Kelly Goulet.

Trois-Rivières, le 8 mars 1994

91555-12-2

SYLVIE DUVAL

Marie Josée Arseneault

Prenez avis que Marie Josée Arseneault, domiciliée au 764, place Maisonneuve, Rouyn-Noranda, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Josée Arseneault.

Rouyn-Noranda, le 8 mars 1994

91554-12-2

MARIE JOSÉE ARSENEAULT

Marie Julie Isabelle Arseneault

Prenez avis que Marie Julie Isabelle Arseneault, domiciliée au 2287, Marcotte, canton de Magog, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Julie Isabelle Arseneau.

Canton de Magog, le 11 février 1994

91593-12-2 MARIE JULIE ISABELLE ARSENAULT

Marie Margueritte Elmiron Paquin

Prenez avis que Marie Margueritte Elmiron Paquin, domiciliée au 9400, Irène-Joly, appartement 505, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom de Marie-Margueritte Myra Paquin.

Montréal, le 4 mars 1994

91585-12-2 MARIE MARGUERITTE ELMIRON PAQUIN

Marie Reine Isabelle Martin

Prenez avis que Marie Reine Isabelle Martin, domiciliée au 108A, Principale Nord, Maniwaki, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Irène Isabelle Martin.

Maniwaki, le 17 mars 1994

91620-13-2 IRÈNE MARTIN

Marie-Mance-Charlaine Gilbert

Prenez avis que Marie, Loraine Normand Gilbert, en ma qualité de mère, domiciliée au 19, R.R. no 3, route 393 Sud, La Sarre, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie-Mance-Charlaine Gilbert en celui de Marie-Mance-Charlaine Normand Gilbert.

La Sarre, le 18 mars 1994

91690-13-2 LORAINÉ NORMAND GILBERT

Marie-Nicole Claudia Boissonneault

Prenez avis que Anne Chrétien, en ma qualité de mère, domiciliée au 111, rue Hallé, appartement 103, Saint-Isidore, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie-Nicole Claudia Boissonneault en celui de Marie-Nicole Claudia Chrétien.

Québec, le 23 février 1994

91686-13-2 ANNE CHRÉTIEN

Marie-Odile-Clara Blouin

Prenez avis que Marie-Odile-Clara Blouin, domiciliée au 8920, avenue Lavoie, Charlesbourg, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Odile-Clara Blouin.

Charlesbourg, le 15 mars 1994

91603-12-2 MARIE-ODILE-CLARA BLOUIN

Mathieu Fréchette

et

Jean-Sébastien Dupuis

Prenez avis que Jean Fréchette, en ma qualité de père, domicilié au 121, L.-H.-Lafontaine, Boucherville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Mathieu Fréchette et Jean-Sébastien Dupuis en celui de Mathieu Dupuis-Fréchette et Jean-Sébastien Dupuis-Fréchette.

Boucherville, le 11 mars 1994

91703-13-2 JEAN FRÉCHETTE

Maude Desrochers-Bernier**Bruno Desrochers-Bernier****Sébastien Desrochers-Bernier**

Prenez avis que Sylvie Desrochers, en ma qualité de mère, domiciliée au 1070, Versailles, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Maude Desrochers-Bernier, Bruno Desrochers-Bernier et Sébastien Desrochers-Bernier en ceux de Maude Bernier, Bruno Bernier et Sébastien Bernier.

Laval, le 4 février 1994

5770-12-2 SYLVIE DESROCHERS

Mee Yee Woo

Prenez avis que Mee Yee Woo, domiciliée au 737, de l'Épée, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Caroline Mee Yee Woo.

Montréal, le 7 mars 1994

91623-13-2 CAROLINE MEE YEE WOO

Michaël Grondine

et

Guillaume Grondine

Prenez avis que Caroline Perron, en ma qualité de mère, domiciliée au 2090, chemin Saint-Michel Nord, Sainte-Thècle, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Michaël Grondine et de Guillaume Grondine en ceux de Michaël Grondine Perron et de Guillaume Grondine Perron.

Sainte-Thècle, le 20 mars 1994

91667-13-2 CAROLINE PERRON

Michel Medeiros

Prenez avis que Michel Medeiros, domicilié au 1730, Charles-Valin, Vimont, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Michael Medeiros.

Vimont, le 17 mars 1994

91625-13-2

MICHEL MEDEIROS

Miriam Moufide

Prenez avis que Carol Jones, en ma qualité de mère, domiciliée au 250, Woodland, Otterburn Park, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Miriam Moufide en celui de Miriam Moufide Jones.

Otterburn Park, le 14 février 1994

91653-13-2

CAROL JONES

Myguel, Jeremie, Bryan Boudreau

Prenez avis que Diane Boudreau, en ma qualité de mère, domiciliée au 471, 8^e Rue Ouest, Amos, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Myguel, Jeremie, Bryan Boudreau en celui de Myguel, Jeremie, Bryan Boudreau-Trudel.

Amos, le 4 mars 1994

91550-12-2

DIANE BOUDREAU

Nunzio Antonecchia

Prenez avis que Nunzio Antonecchia, domicilié au 12570, Beauchatel, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nunzio Ezio.

Montréal, le 4 mars 1994

91533-12-2

NUNZIO ANTONECCHIA

Olivier Giroux

Prenez avis que Olivier Giroux, domicilié au 230, 5^e Rang, R.R.1, Nantes, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Olivan Giroux.

Montréal, le 15 mars 1994

91707-13-2

OLIVIER GIROUX

Philip Allen Piché

Prenez avis que Roger Bolduc, en ma qualité de père, domicilié au 4671, Saint-Félix, Cap-Rouge, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Philip Allen Piché en celui de Philip Allen Bolduc.

Québec, le 17 mars 1994

91693-13-2

ROGER BOLDUC

Regis Romuald Dalex

Prenez avis que Regis Romuald Dalex, domicilié au 1479, rue Darling, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Christopher Ollivier.

Montréal, le 23 février 1994

91534-12-2

REGIS ROMUALD DALEX

Rémy Tremblay

Prenez avis que Remy Tremblay, domicilié au 1310, de la Visitation, appartement 5, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Paul Tremblay.

Montréal, le 22 février 1994

91565-12-2

RÉMY TREMBLAY

Rollande Vignola

Prenez avis que Rollande Vignola, domiciliée au 475, Darontal, Boucherville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom de Rollande Fiola.

Boucherville, le 8 mars 1994

91581-12-2

ROLLANDE FIOLA

Ronald Norman Whalen

Prenez avis que Ronald Norman Whalen, domicilié au 15134, boulevard Gouin, Sainte-Genève, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Richard Ronald Norman Whalen.

Sainte-Genève, le 8 mars 1994

91531-12-2

RICHARD RONALD WHALEN

Sait Dilli

Prenez avis que Fehmi Dilli, en ma qualité de père, domicilié au 11490, rue Drouart, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Sait Dilli en celui de Tony Dilli.

Montréal, le 21 février 1994

91624-13-2

FEHMI DILLI

Sarah Yolande Carboneau

Prenez avis que Suzanne LeBrun, en ma qualité de mère, domiciliée au 9750, 35^e Rue, Grand-Mère, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Sarah Yolande Carboneau en celui de Sarah Yolande LeBrun-Carboneau.

Shawinigan, le 14 mars 1994

91654-13-2

SUZANNE LeBRUN

Savuon Tran

Prenez avis que Sarin Tran, en ma qualité de père, domicilié au 1305, Décarie, appartement 2, Saint-Laurent, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Savuon Tran en celui de Alexandre Tran.

Montréal, le 14 mars 1994

91606-12-2

SARIN TRAN

Styliani Talianakis

Prenez avis que Styliani Talianakis, domiciliée au 4484, boulevard du Souvenir, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom de Stella Talianakis.

Montréal, le 2 mars 1994

91582-12-2

STYLIANI TALIANAKIS

Sylvie Paiement-Richelieu

Prenez avis que Sylvie Paiement-Richelieu, domiciliée au 118, D'Ige, Boucherville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sylvie Richelieu.

Boucherville, le 11 mars 1994

91595-12-2

SYLVIE PAIEMENT-RICHELIEU

Thi Hue Nguyen

Prenez avis que Thi Hue Nguyen, domiciliée au 3345, Ellendale, appartement 3, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jessica Nguyen.

Montréal, le 11 mars 1994

91607-12-2

THI HUE NGUYEN

Toufic Makhlof

Prenez avis que Toufic Makhlof, domicilié au 586, rue Diane, Sainte-Dorothée, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Georges Rachid Toufic Makhlof.

Sainte-Dorothée, le 8 mars 1994

91553-12-2

TOUFIC MAKHLOUF

Tristan Limoges

Prenez avis que Jacinthe Wiseman, en ma qualité de mère, domiciliée au 1515, Beaudet, Saint-Laurent, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Tristan Limoges en celui de Tristan Limoges Wiseman.

Saint-Laurent, le 9 février 1994

91552-12-2

JACINTHE WISEMAN

Vianney Lafetière

Prenez avis que Josée Lafetière, en ma qualité de mère, domiciliée au 344, 6^e Rue, Saint-Zotique, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Vianney Lafetière en celui de Vianney Lavigne.

Saint-Zotique, le 14 mars 1994

91621-13-2

JOSÉE LAFETIÈRE

Yann Denis Patrick Gagnon

Prenez avis que Sen You Hoang, en ma qualité de père, domicilié au 297, route 132 Est, Cacouna, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Yann Denis Patrick Gagnon en celui de Yann Denis Patrick Gagnon-Hoang.

Cacouna, le 8 mars 1994

91557-12-2

SEN YOU HOANG

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****2437-3706 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 2437-3706 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 18 mars 1994

91641

Les procureurs de la compagnie,
MATHIEU ET ASSOCIÉS

2539-3422 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2539-3422 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 25 février 1994

91678

Le président,
ROGER BEAUDRY

2645-9719 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2645-9719 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 mars 1994

91679

Le président,
JEANNOT LAUZON

2732-9317 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2732-9317 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 28 février 1994

91656

Le président,
DENIS CÔTÉ

2749-6306 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2749-6306 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Valleyfield, le 21 mars 1994

91706

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE PATENAUDE, notaire

2950-7902 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2950-7902 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 7 mars 1994

91635

La vice-présidente,
MARILYN HAYES

AILE

Prenez avis que la compagnie « AILE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 mars 1994

91683

L'administrateur,
SYLVIE HÉBERT

**CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE
«MAGOG-ORFORD» INC.**

Prenez avis que la compagnie « CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE «MAGOG-ORFORD» INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Magog, le 17 mars 1994

91658

Le président,
MICHEL LACROIX

**COMPAGNIE DE COMMERCE AWAI LTÉE
AWAI TRADING COMPANY LTD.**

Prenez avis que la compagnie « COMPAGNIE DE COMMERCE AWAI LTÉE — AWAI TRADING COMPANY LTD. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 mars 1994

91649

Le président,
CHEUNG, SHUN WAI

CRÉATION FÉMININE J.M.C. INC.

Prenez avis que la compagnie « CRÉATION FÉMININE J.M.C. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Normandin, le 3 mars 1994

91634

La secrétaire de la compagnie,
JACQUELINE PIQUETTE NOËL

ÉCOLE DE LUTTE DE SOREL

Prenez avis que la compagnie « ÉCOLE DE LUTTE DE SOREL » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sorel, le 1^{er} mars 1994

91637

L'administrateur,
MICHEL PÉLOQUIN

EPCOT CONSULTANTS INC.

Prenez avis que la compagnie « EPCOT CONSULTANTS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Anjou, le 14 mars 1994

91682

Le président,
BALARKO GUPTA

**ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE CHANT
CHRISTIAN DORION INC.**

Prenez avis que la compagnie « ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE CHANT CHRISTIAN DORION INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 mars 1994

91700

Le président,
CHRISTIAN DORION

FORTENAC SERVICES INC.

Prenez avis que la compagnie « FORTENAC SERVICES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 mars 1994

91646

Les procureurs de la compagnie,
LETTE & ASSOCIÉS

ENDOFILIALE INC.

Prenez avis que la compagnie « ENDOFILIALE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 2 décembre 1993

91643

Le président,
FERNAND LABRIE

GESTION DUMATECH LTÉE

Prenez avis que la compagnie « GESTION DUMATECH LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Blainville, le 21 janvier 1994

91631

Le secrétaire de la compagnie,
JEAN CLAUDE DUFF

ENTREPRISE YVES LANDRY INC.

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISE YVES LANDRY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Romuald, le 14 mars 1994

91684

Le président,
YVES LANDRY

**GESTION TCI LTÉE
TCI HOLDINGS LTD.**

Prenez avis que la compagnie « GESTION TCI LTÉE — TCI HOLDINGS LTD. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 février 1994

91660

Le secrétaire,
MARC GUINDON

ENTREPRISES EASYART INC.

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISES EASYART INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 janvier 1994

91632

L'administrateur,
MING SHUM

**GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES
DU NORD-EST DE MONTRÉAL INC.**

Prenez avis que la compagnie « GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DU NORD-EST DE MONTRÉAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 mars 1994

91636

Pour la compagnie,
JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU

HABITATION POPULAIRE RIVERAIN

Prenez avis que la compagnie « HABITATION POPULAIRE RIVERAIN » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Valleyfield, le 21 mars 1994

91702 *Le procureur de la compagnie,*
YVON VINET, notaire

HARMONIE MONDIALE — MONTRÉAL

Prenez avis que la compagnie « HARMONIE MONDIALE — MONTRÉAL » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 février 1994

91676 *Le président,*
JACQUES MARTEL

INVESTISSEMENTS CAMPTEL INC.

Prenez avis que la compagnie « INVESTISSEMENTS CAMPTEL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Daaquam, le 28 février 1994

91645 *Le président,*
CAMILLIEN PELLETIER

JACQUES ARBOUR INC.

Prenez avis que la compagnie « JACQUES ARBOUR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 février 1994

91639 *Le président,*
JACQUES ARBOUR

J.C. REGIMBALD INC.

Prenez avis que la compagnie « J.C. REGIMBALD INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 3 mars 1994

91699 *La présidente,*
FERNANDE REGIMBALD

LES AMIS DE LA TERRE DE PORTNEUF INC.

Prenez avis que la compagnie « LES AMIS DE LA TERRE DE PORTNEUF INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pont-Rouge, le 2 mars 1994

91671 *Le président,*
ROGER MARCOTTE

LES BEAUX MURS DARAICHE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES BEAUX MURS DARAICHE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauceville, le 25 février 1994

91642 *Le président,*
SIMON BUSQUE

LES BLOCS CHENEVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES BLOCS CHENEVILLE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 mars 1994

91659 *Les procureurs de la compagnie,*
TURCOT, PRÉVOST, notaires

LES CONSTRUCTIONS ALAIN ET JEAN MARCIL INC.

Prenez avis que la compagnie « LES CONSTRUCTIONS ALAIN ET JEAN MARCIL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Chrysostome, le 14 mars 1994

91672 *Le procureur de la compagnie,*
ARTHUR MARCIL, notaire

LES COUTURIÈRES DE L'A.F.D.A.

Prenez avis que la compagnie « LES COUTURIÈRES DE L'A.F.D.A. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 7 mars 1994

91698 *La présidente,*
ANDREA ARCHAMBAULT

LES ENTREPRISES ARTHUR ARBOUR INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES ARTHUR ARBOUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Basile-le-Grand, le 24 décembre 1993

91638

Le vice-président,
DENIS ARBOUR, C.A.

LES INVESTIGATIONS ROBERT D'AMOURS INC.

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTIGATIONS ROBERT D'AMOURS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 3 mars 1994

91640

La présidente,
ADRIENNE BERGERON

LES MEUBLES MICHEL LACROIX INC.

Prenez avis que la compagnie «LES MEUBLES MICHEL LACROIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 10 mars 1994

91647

Le président,
MICHEL LACROIX

LES PETITS CHANTEURS DES MANOIRS

Prenez avis que la compagnie «LES PETITS CHANTEURS DES MANOIRS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 7 mars 1994

91633

Le président,
JULIEN BELZIL

LES RAMPES D'ESCALIER S.M. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES RAMPES D'ESCALIER S.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 25 février 1994

91630

La secrétaire de la compagnie,
MICHELINE BONIN

N. CORMIER & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «N. CORMIER & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Havre-aux-Maisons, le 31 décembre 1993

91677

Le président,
NICOLAS CORMIER

**NETTOYEURS IDÉAL (MONTREAL) INC.
IDEAL CLEANERS (MONTREAL) INC.**

Prenez avis que la compagnie «NETTOYEURS IDÉAL (MONTREAL) INC. — IDEAL CLEANERS (MONTREAL) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 11 février 1994

91685

Le procureur de la compagnie,
ALAIN PAGÉ, notaire

PETER O. DUNKL CONSULTANT INC.

Prenez avis que la compagnie «PETER O. DUNKL CONSULTANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Île-Bizard, le 31 janvier 1994

91657

Le président,
PETER O. DUNKL

PLACE DU ROUTIER INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACE DU ROUTIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Georges de Beauce, le 15 mars 1994

91673

Le procureur de la compagnie,
ÉLOI VEILLEUX, notaire

PRODUITS SANITAIRES PRINCESS (1990) INC.

Prenez avis que la compagnie «PRODUITS SANITAIRES PRINCESS (1990) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 janvier 1994

91691

Le président,
CARMELO COBUZZI

RAYMOND ENTREPRISE DE SOUDURE INC.

Prenez avis que la compagnie « RAYMOND ENTREPRISE DE SOUDURE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 7 mars 1994

91701

Le président,
RAYMOND ROBITAILLE

REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE LA RÉGION DE LASALLE (ACCÈS)

Prenez avis que la corporation « REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE LA RÉGION DE LASALLE (ACCÈS) » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

LaSalle, le 6 décembre 1993

91680

La trésorière,
THÉRÈSE ROY

RESTAURANT LA RELANCE INC.

Prenez avis que la compagnie « RESTAURANT LA RELANCE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Armagh, le 15 mars 1994

91681

Le président,
RÉAL CORRIVEAU

SALON DE COIFFURE SYLVIE POMMAINVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie « SALON DE COIFFURE SYLVIE POMMAINVILLE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Chrysostome, le 14 mars 1994

91644

Le procureur de la compagnie,
ARTHUR MARCIL, notaire

SERVICES EN GESTION MISTRAL INC. MISTRAL MANAGEMENT SERVICES INC.

Prenez avis que la compagnie « SERVICES EN GESTION MISTRAL INC. — MISTRAL MANAGEMENT SERVICES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 mars 1994

91648

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER

UNI-VERS 3456

Prenez avis que la compagnie « UNI-VERS 3456 » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Barnabé-Nord, le 16 mars 1994

91688

Le président,
SERGE GADBOIS

VIDÉO MARIO LAROUCHE INC.

Prenez avis que la compagnie « VIDÉO MARIO LAROUCHE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 16 mars 1994

91697

Le président,
MARIO LAROUCHE

Coopératives — Loi sur les

CLUB ALIMENTAIRE COOPÉRATIF TÉMISCAMIEN

Avis est donné que « CLUB ALIMENTAIRE COOPÉRATIF TÉMISCAMIEN », dont le siège social était situé à Lorrainville, Québec, a été dissoute le 31 décembre 1993 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

5781

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

COOP DES LOISIRS DES EMPLOYÉS DE REYNOLDS ALUMINUM

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « COOP DES LOISIRS DES EMPLOYÉS DE REYNOLDS ALUMINUM » tenue le 27 juin 1992, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que madame Hélène Morissette soit nommée liquidatrice.

5781

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

COOPÉRATIVE AGRICOLE RÉGIONALE PARISVILLE

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie vous avise, conformément à l'article 188 de la Loi sur les coopératives, que la proportion des opérations avec vos membres est inférieure à 50 % de vos opérations totales, pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 1993.

Faute d'accroître la proportion de vos opérations avec vos membres, au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre pourra, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il déterminera, en décréter la dissolution si la coopérative ne donne pas suite à sa demande.

*La directrice,
Direction des coopératives,
CHRISTINE ELLEFSEN*

5782

COOPÉRATIVE D'HABITATION VALENCIENNES

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « COOPÉRATIVE D'HABITATION VALENCIENNES » tenue le 7 septembre 1993, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que madame Noella Bergevin soit nommée liquidatrice.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5781

MAGASIN CO-OP DE NORMÉTAL

Avis est donné que « MAGASIN CO-OP DE NORMÉTAL », dont le siège social était situé à Normétal, comté d'Abitibi-Ouest, QC, a été dissoute le 31 décembre 1993 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5781

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE RÉASSURANCE DU QUÉBEC

Avis de changement de dénomination sociale

Avis est, par la présente, donné que l'inspecteur général des institutions financières a approuvé le Règlement numéro 4 de la « SOCIÉTÉ MUTUELLE DE RÉASSURANCE DU QUÉBEC » changeant sa dénomination sociale à « PROMUTUEL RÉASSURANCE », conformément à l'article 7 de la Loi sur la Société mutuelle de réassurance du Québec (chapitre 62 des lois du Québec, 1985).

Québec, le 22 mars 1994

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5785

Loi électorale

Financement des partis politiques et des candidats indépendants

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi électorale.

Remplacement d'un représentant officiel (Article 46 de la Loi électorale)

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Instance du Parti libéral du Québec de la circonscription de :		
Joliette	Maurice Bourassa	Pierre Lambert
Pointe-aux-Trembles	André Laverdure	Nicholas Benedetto
Portneuf	Jacques Beaupré	Nathalie Savard
Saint-Jean	Jean Montpetit	Denis Tougas

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Instance du Parti québécois de la circonscription de :		
Abitibi-Est	Denise Chabot	Lionel Morissette
Chapleau	Jacques Toupin	Stephan Privé
Chicoutimi	Jacques Carignan	Dany Deschênes
Chomedey	Jean-Yves Gauthier	Marc Goyer
Drummond	Pauline Picard	Lise Tessier
Dubuc	Jean-Claude Tremblay	Jean-Paul Collard
Fabre	Gilles Brisebois	Johanne Corbeil
Gatineau	Gérard Vachon	Gérard N. Houle
Hull	Henri Benoît	Leonès Chamberland
Jeanne-Mance	J.J. Pierre Tremblay	Paul Duquette
Masson	Lucie Drolet	Rollande Leblanc-Lalanne
Mille-Îles	Éric Primeau	Jean-Guy Thibault
Montmagny-L'Islet	Raymond Blanchette	Émilien Lessard
Papineau	Nicole Jetté	André Rodrigue
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Hélène Thériault	Gérald Brunette
Saint-Hyacinthe	Julien Mc Duff	Daniel Brodeur
Saint-Louis	Marc M. Brochu	Yolande Hamel
Sauvé	Lise Roy	Jacques Langlois
Sherbrooke	Pierre Chavannes	Gilles Vandal
Vachon	Denis Dupuis	Réjean Allaire
Vanier	Pierre Daviaut	Lyne Richard
Vaudreuil	Horace Roy	Linda Leduc
Viau	Chantal Galipeau	Christian Lahaie
Viger	Gilles Lalonde	Louise Cossette
Instance du Parti québécois de la région de :		
Montréal-Ville-Marie	Marie-Claude Rouleau	Marie-Josée Doucet
Nouvelles autorisations (Article 64 de la Loi électorale)		
Dénomination du parti	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Développement Québec	Pierre-Paul Laurence	1994 02 25

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Instance du parti Action démocratique du Québec de la circonscription d'Iberville	Robert Houle	1994 02 10
Sainte-Foy, le 21 mars 1994		

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Le financement public des partis politiques (Articles 81 à 86)

Montant de 1 000,05 \$ versé au représentant officiel du Parti citron, monsieur Gilles Robertson, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 26 septembre au 31 décembre 1993.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Montant de 9 233,76 \$ versé au représentant officiel du PARTI ÉGALITÉ/EQUALITY PARTY, monsieur Alex Ross, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 1993.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Montant de 953,97 \$ versé au représentant officiel du Parti des travailleurs du Québec, monsieur Serge Turmel, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} novembre 1993 au 31 janvier 1994.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Montant de 2 401,31 \$ versé au représentant officiel du Nouveau parti démocratique du Québec, M. John Penner, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 1994.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Montant de 2 401,31 \$ versé au représentant officiel du Nouveau parti démocratique du Québec, M. John Penner, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 1993.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Montant de 98 524,12 \$ versé à la représentante officielle du Parti libéral du Québec, madame Nathalie Bernier, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} au 28 février 1994.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Montant de 98 524,12 \$ versé à la représentante officielle du Parti libéral du Québec, madame Nathalie Bernier, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 1994.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Montant de 4 771,67 \$ versé au représentant officiel du Parti vert du Québec, monsieur Pierre P. Quesnel, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 1994.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Montant de 101,18 \$ versé au représentant officiel du Parti communiste du Québec, monsieur Serge Linnikoff, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 26 septembre au 30 novembre 1993.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Montant de 158 427,86 \$ versé à la représentante officielle du Parti québécois, madame Rita Dionne-Marsolais, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} décembre 1993 au 31 janvier 1994.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5787

Ministères — Avis concernant les

Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

Municipalité de Val-David

Avis d'autorisation

Conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q. c. H-2.1), le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le ministre, donne avis qu'il autorise que le public soit admis dans les établissements commerciaux de vente au détail qui exercent leurs activités sur le territoire de la municipalité de Val-David, en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que les jours visés par l'article 3 de cette loi, pour la période du 1^{er} avril au 31 mars inclusivement, et ce jusqu'au 31 mars 1999.

Québec, le 17 mars 1994

*Le sous-ministre de l'Industrie,
du Commerce, de la Science
et de la Technologie,*
RENAUD CARON

5786

Qualité de l'environnement — Loi sur la

Construction du poste Roussillon à 315-25 kV et dérivation biterne à 315 kV par Hydro-Québec, dans le secteur Candiac-La Prairie Enquête

Avis est donné, en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que j'ai donné mandat au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), situé au 625, rue Saint-Amable, Québec, de tenir une enquête et une médiation environnementale dans le cadre du projet de construction du Poste Roussillon à 315-25 kV et dérivation biterne à 315 kV par Hydro-Québec, dans le secteur Candiac-La Prairie.

En conséquence, j'ai demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier et de former une commission à cet effet.

Le mandat débutera le 11 avril 1994 et le rapport de cette démarche me sera remis le 13 juin 1994.

Sainte-Foy, le 21 mars 1994

*Le ministre de l'Environnement
et de la Faune,*

5788

PIERRE PARADIS

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiées conformément à l'article 24 du Règlement d'application concernant la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (R.R.Q., 1981, c. A-29, R. 1).

La liste cumulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 19 février 1994.

	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Professionnels désengagés		
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
DUPLESSIS, Gérard, 11655, Barthelemy, Montréal, QC, H1E 2R6	85 06 30	93 12 31
Professionnels non participants		
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
CALDER, John R., 4950, chemin Queen-Mary, local 220, Montréal, QC, H3W 1X3	90 07 12	94 01 21
HARNOTT, James William, 1455, Sherbrooke Ouest, local 3101, Montréal, QC, H3G 1L2	78 11 22	94 01 03
91664		

Ventes pour taxes, avis de publication

M.R.C. de La Jacques-Cartier

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus le 12 mai 1994 pour défaut de paiement de taxes ont été publiés au quotidien «LE JOURNAL DE QUÉBEC», aux éditions des 12 et 19 mars 1994, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Lac-Beauport, le 21 mars 1994

91662

La secrétaire-trésorière adjointe,
DIANE PARÉ

M.R.C. Les Jardins de Napierville

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus le 12 mai 1994 pour défaut de paiement de taxes ont été publiés au journal «Coup d'oeil», éditions du 7 et du 14 mars 1994, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Napierville, le 16 mars 1994

91675

La secrétaire-trésorière,
NICOLE INKEL

Ville de Brossard

Avis est donné que la ville de Brossard, conformément à l'article 3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) présentera une requête au gouvernement du Québec pour l'octroi de lettres patentes retranchant de sa charte une disposition relativement au paiement de taxes foncières sur des terrains acquis à des fins de réserve foncière.

Avis est également donné que ladite requête sera présentée à l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la parution du présent avis.

Brossard, le 27 mars 1994

91705

Le greffier,
DANIEL CARRIER

**Inspecteur général
des institutions financières**

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica*Avis de date de cessation*

Avis est, par les présentes, donné que La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica a cessé d'exercer toutes opérations d'assurance au Québec depuis le 31 décembre 1993 et que depuis cette date, tous ses contrats d'assurance sont assumés par La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada.

Avis est en outre donné que l'assureur précité a demandé à l'inspecteur général des institutions financières le remboursement de son cautionnement effectué entre les mains du ministre des Finances.

Toute personne s'opposant à ce remboursement devra, à l'intérieur du délai de trois mois après la présente publication, s'adresser par écrit, à cette fin, à l'inspecteur général des institutions financières, à l'adresse suivante: 800, place d'Youville, 10^e étage, Québec, QC, G1R 4Y5.

91708.1

AVIS

PAGE BLANCHE

NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1500-D, boul. Charest Ouest, 1^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

ISSN 0703-5756

